

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

**OBJET**  
**N° 2023-4-15**

Redevance cimetière

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

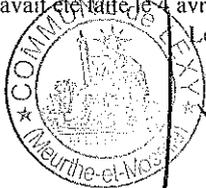
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET  
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de fixer comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2023, le tarif d'une redevance dans le cimetière :

Jardin du souvenir

-Redevance d'utilisation du jardin du souvenir 95,00 €  
(pour service rendu)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

RÉÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com